

**D13 2026**  
**DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES**  
**COMMUNE DE SAINT FELIU D'AVALL**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le trois avril deux mille vingt-six à 18H30, les membres du conseil municipal de la commune de Saint Feliu d'Avall se sont réunis dans la Salle du Conseil Municipal en séance ordinaire, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Date d'envoi de la convocation : 25/03/2026

Étaient présents : TOMAS Luc – CARBO Michelle – CAZALS Henri – LAMARQUE Marie José – HOMS Fabrice – BORREILL Jean Paul – PRAT ROCA Nathalie – CONTRERAS Sébastien – LAMARQUE Joëlle – THILLY Benjamin – LOPERA GELI Marie – TOMAS-BO Rémy – COPIN Martine – ARPAILLANGE Jacques – BEAUD André – UHLMANN BOURGON Florence – PIGUILLEM Liza – SOL Frédéric – SUELVES Sébastien – formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 23 membres.

Absents excusés :

Stéphanie DE LA FUENTE qui avait donné procuration à Benjamin THILLY  
ROMEIRA Anabela qui avait donné procuration à Michelle CARBO  
ERRE Daniel qui avait donné procuration à Liza PIGUILLEM  
RIUBRUJENT Christiane qui avait donné procuration à Sébastien SUELVES

**OBJET : DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT DÉFENSE**

Le Conseil municipal,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la circulaire du 26 octobre 2001 relative à la désignation d'un correspondant défense au sein de chaque conseil municipal,

**Considérant** la nécessité de nommer un correspondant défense au sein du Conseil municipal afin d'assurer le relais d'information entre les administrés, la commune et les autorités militaires,

**Considérant** que le correspondant défense est chargé notamment :

- d'informer et de sensibiliser les administrés aux questions de défense,
- de promouvoir le parcours citoyen (recensement, journée défense et citoyenneté),
- de contribuer au lien entre la Nation et les forces armées,
- de relayer les informations relatives aux questions de défense auprès du Conseil municipal,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal :**

**DÉSIGNE** en qualité de correspondant défense :

**Monsieur Fabrice HOMS, Adjoint au Maire**

**PRÉCISE** que cette désignation est valable pour la durée du mandat municipal,

**CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette désignation aux services de l'État et aux autorités militaires compétentes,

**AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette désignation.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Maire,

Luc TOMAS.



Nombre de membres afférents au C.M : 23

Nombre de conseillers présents : 19

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 23

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

Publication et notification du :